

15th Centenary Trophy **Thursday, 1st October 2026**

Jeudi, 1 octobre 2026
October 2026

Organised by the Gstaad Yacht Club in partnership with the Société Nautique de Saint-Tropez during Les Voiles de Saint-Tropez 2026

*Organisé par le Gstaad Yacht Club en partenariat avec la Société Nautique de Saint-Tropez
pendant Les Voiles de Saint-Tropez 2026*

Notice of Race

Avis de course

1. THE CENTENARY TROPHY

Established by the Gstaad Yacht Club and organised in partnership with the Société Nautique de Saint-Tropez, the GYC Centenary Trophy celebrates the remarkable yachts that have remained actively sailed for more than one hundred years.

The Trophy is a celebration of maritime heritage, craftsmanship and traditional seamanship. It brings together owners and crews who share a commitment to preserving and sailing these exceptional vessels in the spirit in which they were conceived. The Trophy is contested as a pursuit race, allowing yachts of different sizes and performances to compete together under a staggered start system in which the first yacht to cross the finishing line is the overall winner.

Held during Les Voiles de Saint-Tropez, the GYC Centenary Trophy welcomes both centenary yachts participating throughout the regatta and invited yachts wishing to compete exclusively in the Centenary Trophy.

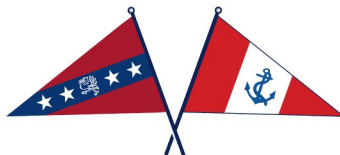
Créé par le Gstaad Yacht Club et organisé en partenariat avec la Société Nautique de Saint-Tropez, le GYC Centenary Trophy célèbre les yachts remarquables qui naviguent activement depuis plus de cent ans. Le Trophée est une célébration du patrimoine maritime, du savoir-faire et de l'art marin traditionnel. Il réunit des propriétaires et des équipages partageant le même engagement à préserver et à faire naviguer ces navires d'exception dans l'esprit qui a présidé à leur conception. Le Trophée se dispute sous la forme d'une course de poursuite, permettant à des yachts de tailles et de performances différentes de concourir ensemble selon un système de départs échelonnés, dans lequel le premier yacht à franchir la ligne d'arrivée est le vainqueur absolu. Organisé pendant Les Voiles de Saint-Tropez, le GYC Centenary Trophy accueille à la fois les yachts centenaires participant à l'ensemble de la régate et les yachts invités souhaitant concourir exclusivement pour le Centenary Trophy.

2. ORGANISING AUTHORITY / GÉNÉRALITÉS :

The GYC Centenary Trophy is organised by the Gstaad Yacht Club (GYC), owner of the perpetual Centenary Trophy, in partnership with the Société Nautique de Saint-Tropez (SNST), the Organising Authority responsible for the sporting management of the event.

The Société Nautique de Saint-Tropez shall be responsible for the conduct of racing, race management, safety, technical administration and the appointment of the Race Committee, Technical Committee and International Jury.

The Gstaad Yacht Club shall oversee the promotion of the Trophy, its traditions and the presentation of the perpetual trophy and associated awards.



Trophée du Centenaire du GYC est organisé par le Gstaad Yacht Club (GYC), propriétaire du Trophée du Centenaire perpétuel, en partenariat avec la Société Nautique de Saint-Tropez (SNST), l'autorité organisatrice chargée de la gestion sportive de l'événement.

La Société Nautique de Saint-Tropez est chargée du déroulement des courses, de la gestion des épreuves, de la sécurité, de l'administration technique ainsi que de la nomination du comité de course, du comité technique et du jury international.

Le Gstaad Yacht Club est chargé de veiller à la promotion du Trophée, à la préservation de ses traditions ainsi qu'à la remise du trophée perpétuel et des récompenses associées.

3. ELIGIBILITY / YACHTS ADMIS:

The GYC Centenary Trophy is open to yachts built before 1st October 1926.

L'épreuve GYC Centenary Trophy est ouverte aux yachts construits avant le 1 octobre 1926.

4. RULES / RÈGLES :

The event is governed by the following rules:

3.1 Rules as defined in The Racing Rules of Sailing.

3.2 Federal regulations will apply: <https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/regles-de-course-a-la-voile/>

3.3 Current rules of CIM,

3.4 Boats will be identified by their sail numbers as specified in RRS G1.2 and G1.3 on mainsail, spinnakers, gennakers and jibs.

L'épreuve est régie par les règles suivantes :

3.1 Les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.

3.2 Règlements fédéraux : <https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/regles-de-course-a-la-voile/>

3.3 Les règles du CIM.

3.4 Les bateaux doivent s'identifier par leur numéro dans la GV, le spinnaker, le genaker et la voile d'avant selon les spécifications des RCV G1.2 et G1.3.

5. REGISTRATION / INSCRIPTION:

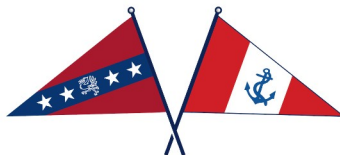
Eligible yachts will be automatically registered for the Centenary Trophy. However, they are required to confirm their participation at the St Tropez Registration Office per NoR VDST 8.1. A skipper meeting will take place at space VIP of the SNST in the Regatta Village on Thursday morning at 11h00.

Les Yachts centenaires, inscrits aux Voiles de Saint-Tropez sont automatiquement inscrits pour le Centenary Trophy. Ils devront cependant confirmer leur participation au bureau des inscriptions conformément à l'article 8.1 de l'avis de course des VDST. Une réunion préparatoire aura lieu au l'Espace VIP de la SNST au Village des Voiles jeudi matin à 11h00.

6. SCHEDULE / PROGRAMME DE LA COURSE :

The warning signal for the first yacht will be made on Thursday, 1st October 2026 at 12h30 from the "Tour du Portalet" unless otherwise advised by the race committee on VHF channel 77.

Jeudi 1 octobre 2026 à 12H30, signal d'avertissement pour le premier voilier sera donné depuis la "Tour du Portalet» sauf avis contraire du comité de course sur le canal VHF 77.



7. RACE FORMAT

The Centenary Trophy regatta will hand over the perpetual trophy to the winner of a race for yachts which are one hundred or more years old and are sailed in the spirit of tradition as a pursuit race (pursuit race with staggered starts).

La régata du Trophée du Centenaire remettra le trophée perpétuel au vainqueur d'une course réservée aux voiliers âgés d'au moins cent ans et disputée dans l'esprit de la tradition sous la forme d'une course de poursuite (course de poursuite avec départs échelonnés).

8. RATING SYSTEM

The Centenary Trophy will be raced under the CIM rating rule based on a 7.5, 9 or 16 nautical miles course (see Appendix 1).

Le Centenary Trophy sera disputé selon la règle du CIM sur la base d'un parcours de 7.5, 9 ou 16 milles nautiques (voir annexe 1).

9. COMMUNICATION

The official notice board, sailing instructions, jury documents and all official documents will be available via the QR code in the village or www.lesvoilesdesaint-tropez.fr While racing from the first warning signal until the end of the last race of the day, except in an emergency, a boat must not transmit nor receive voice data or data that is not available for all boats.

Le Tableau officiel d'information, les instructions de course, les documents du jury et tous les documents officiels seront disponibles sur un QR Code ou le site internet www.lesvoilesdesaint-tropez.fr Pendant qu'il est en course à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. RANKING / CLASSEMENT :

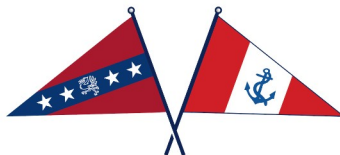
The first boat to finish having complied with RRS 28 will be declared the winner, all other boats will be ranked according to their finishing position. Computed times for the start will be calculated in time over distance.

Le bateau qui franchi la ligne d'arrivée en premier en temps réel, et qui a respecté la RCV 28, sera déclaré vainqueur. Tous les autres bateaux seront classés en fonction de leur position d'arrivée. Les temps compensés pour le départ seront calculés en temps sur distance. Computed times for the start will be calculated in time over distance.

11. TIME LIMIT / TEMPS LIMITE DE COURSE

The time limit for the Centenary Trophy race is 16:30. Boats racing after 16:30 will be scored finishers plus one. This changes RRS 35.

L'heure limite pour finir le Centenary Trophy est fixée à 16h30. Les bateaux qui courent après 16h30 seront comptés comme finissants plus un. Cela modifie la RCV 35.



12. PENALTY SYSTEM / SYSTÈME DE PÉNALITÉPENALTY SYSTEM

10.1 RRS 44.1 is changed so that the Two-Turns Penalty is replaced by the One-Turn Penalty.

10.2 Penalties for breaches of a rule other than a rule of RRS Parts 1 or 2 may be less than disqualification if the jury so decides.

10.3 Redress Limitation:

(a) Redress shall not be given to a boat for a greater number of races than she completed in the event. This changes RRS 60.1(b) and RRS 62.

(b) Actions by official boats, drones or helicopters shall not be grounds for requesting redress by a boat. This changes RRS 60.1(b).

10.4 An International Jury will be appointed in accordance with RRS Appendix N. All decisions will be final as provided in RRS 70.5.

10.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2 Les pénalités pour infraction à une règle autre qu'une règle des chapitres 1 ou 2 des RCV peuvent être inférieures à la disqualification si le jury en décide ainsi.

10.3 Limitation de la réparation :

(a) Une réparation ne sera pas accordée à un bateau pour un plus grand nombre de courses qu'il a terminé dans l'épreuve. Cela modifie la RCV 60.1 (b) et la RCV 62.

(b) Les actions des bateaux officiels, des drones ou des hélicoptères ne doivent pas être un motif de demande de réparation par un bateau. Cela modifie les RCV 60.1 (b).

10.4 Un Jury International sera nommé conformément à l'Annexe N de la RCV. Toutes les décisions seront définitives comme prévu dans la RCV 70.5.

13. PRIZE GIVING / REMISE DES PRIXPRIZE GIVING

The Centenary Trophy ceremony, organized by The Gstaad Yacht Club will be held on Thursday 1st October 2026 at 17h30 at the space VIP of the SNST in the Regatta Village.

La remise des prix, organisée par le Gstaad Yacht Club, aura lieu le jeudi 1 octobre 2026 à 17:30 'Espace VIP de la SNST au Village des Voiles

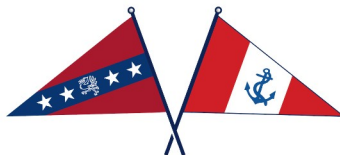
14. LANGUAGE /LANGUE

In case of doubts the English version will prevail.

En cas de doute, la version anglaise prévaudra.

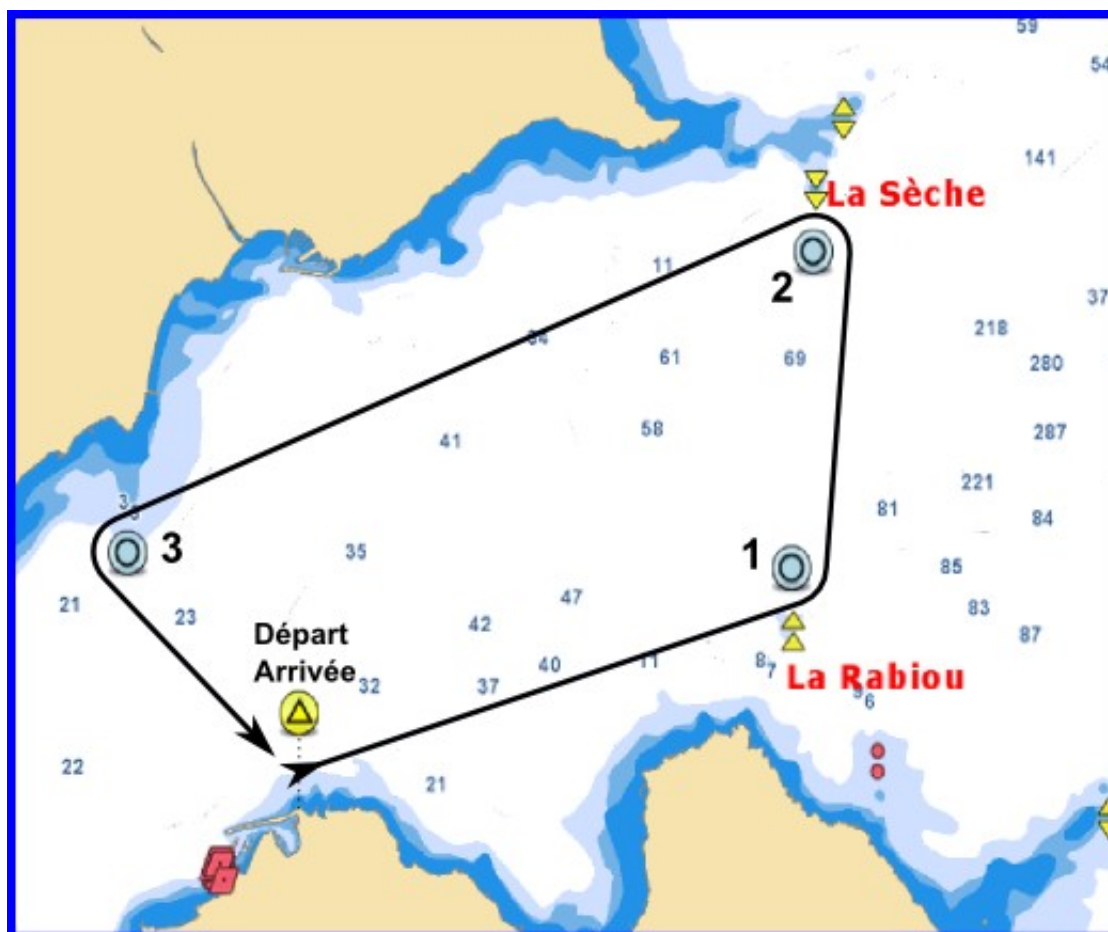
Notice of Race updates the 9. July 2026 (JK)

Avis de Course mis à jour le 9 Julliet 2026 (JK)



Appendix 1

Parcours 1 / Course 1



Longueur 7.5 Nautiques

Ligne de départ / ligne d'arrivée

Entre la tour du Portalet et une bouée blanche, départ vers l'EST.

Marques :

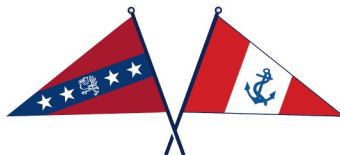
Marque 1 : bouée gonflable BLANCHE à 220m dans le nord de La Rabiou

Marque 2 ; bouée gonflable BLANCHE à 200m dans le sud de La Seiche

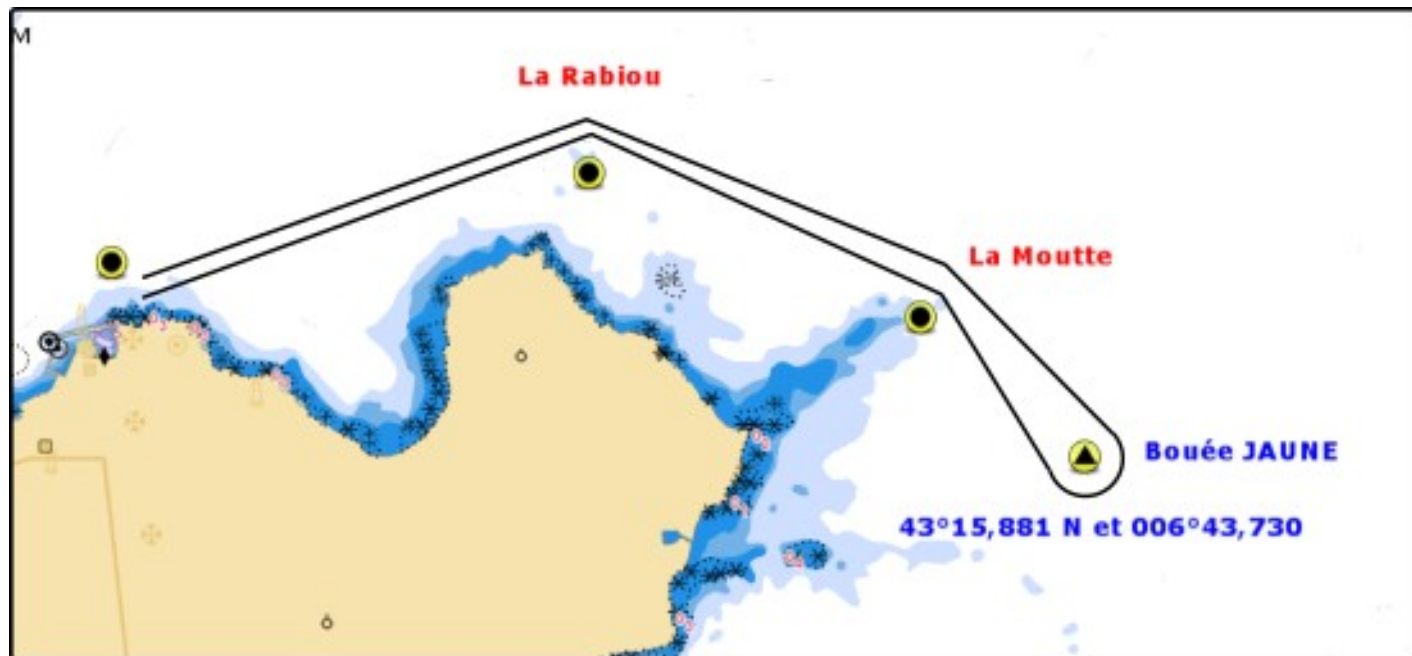
Marque 3 : bouée gonflable BLANCHE position : $43^{\circ}17,332\text{N}$ et $006^{\circ}37,390\text{E}$

Parcours :

Ligne de départ, Marque 1 à bâbord, marque 2 à bâbord, marque 3 à bâbord, ligne d'arrivée



Parcours 2 / Course 2



Longueur 9 Nautiques / Course Length 9 Nautical Miles

Ligne de départ / ligne d'arrivée

Start / Finish Line

Entre la tour du Portalet et une bouée blanche, départ vers l'EST.

Between Portalet Tower and a white buoy. The start will be in an easterly direction.

Parcours :

Ligne de départ

- Rabiou à Tribord
- La Moutte à Tribord
- Bouée Jaune à contourner à Bâbord*
- La Moutte à Bâbord
- La Rabiou à Bâbord

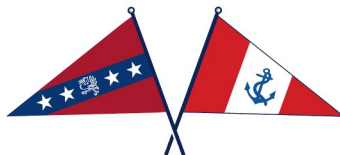
Ligne d'arrivée.

Starting line

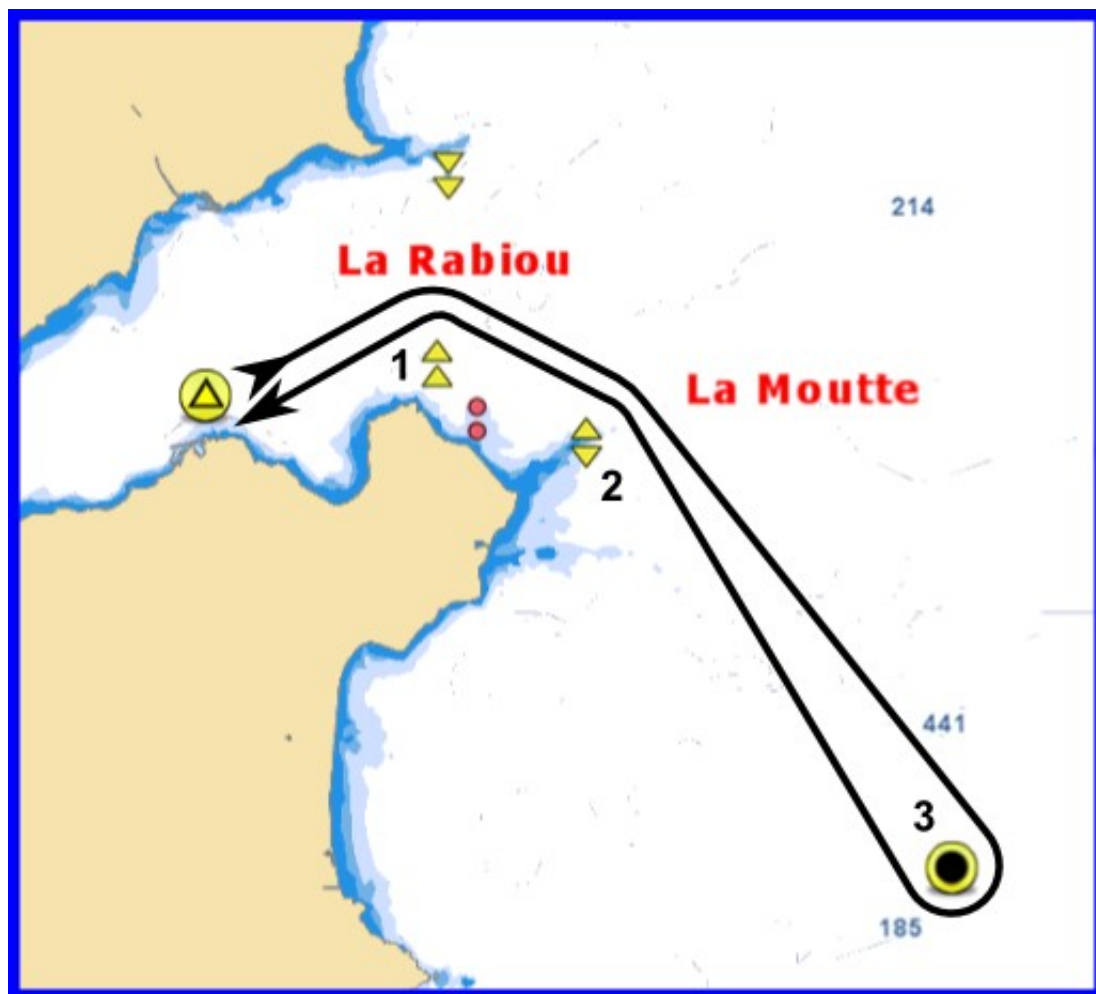
- La Rabiou to starboard
- La Moutte to starboard
- Yellow buoy rounding to port*
- La Moutte to port
- La Rabiou to port

Finishing line

*Marque Mark: Bouée gonflable JAUNE / Inflatable Yellow Buoy position 43°15,881N et 006°43,730^E



Parcours 3 / Course3



Longueur
Nautiques

Ligne de
départ /
d'arrivée

Entre la tour du Portalet et une bouée BLANCHE, départ vers l'EST.

Marques :

Marque 1 : balise de La Rabiou

Marque 2 : balise de La Moutte

Marque 3 : bouée gonflable position : 43°12,884N et 006°46,754E

Parcours :

Ligne de départ, Marque 1 à tribord, Marque 2 à Tribord, Marque 3 à tribord, Marque 2 à bâbord, marque 1 à bâbord, ligne d'arrivée

16

ligne